



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 24 décembre 2025

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE

L'ADDITION RISQUE D'ÊTRE TRÈS SALÉE !

Salaires, PFA (Prime de fin d'année)..., alors que les prélèvements pour la complémentaire santé n'en finissent plus, une nouvelle explosion des tarifs des organismes de complémentaire est encore annoncée pour 2026.

La CGT dénonce l'extorsion et revendique l'extension du régime spécial à tous les cheminots et la couverture intégrale de leurs besoins de santé.

Après + 4,7 % en 2023, + 8,1 % en 2024, + 6 % en 2025, la mutualité française annonce une augmentation des cotisations de 4,7 % pour 2026.

Les cotisations des assurances santé complémentaires augmentent sans relâche, et cette hausse, devenue incontrôlable, atteint désormais des niveaux démesurés.

Ce phénomène est attisé par le désengagement continu du régime général, qui réduit sans cesse ses remboursements, mais aussi par l'instauration d'une nouvelle taxe.

À cela s'ajoute surtout l'appétit insatiable de certains organismes complémentaires, qui n'hésitent pas à transformer la santé en une marchandise lucrative.

Ils organisent un véritable chantage pour accéder aux soins. Ils font de la « santé » un luxe au coût exorbitant, condamnant les salariés à renoncer aux soins pour pouvoir se nourrir ou se chauffer.

Depuis le 1^{er} mai 2025, les cheminots de la SNCF font les frais d'une assurance complémentaire santé qui leur a été imposée.

La direction du GPU SNCF, l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT ont signé un accord dit « de méthode » et un accord « frais de santé » qui :

- Imposent un organisme à tous les cheminots de la SNCF, filiales et GIE,
- Imposent aux cheminots un niveau de couverture complémentaire santé (optique, dentaire...) et des tarifs sans même s'assurer qu'ils correspondent à leurs besoins,
- Imposent cette complémentaire aux cheminots statutaires alors que le régime spécial les couvre mieux,
- Déterminent les modalités de prélèvement sur le salaire et sur la PFA.

La CGT ne cédera jamais au chantage de la marchandisation de la santé.

Elle est la seule organisation syndicale à s'être opposée à la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour tous les cheminots. Elle est la seule à ne pas avoir signé les accords « de méthode » et « frais de santé ».

Il n'est pas trop tard pour défaire ensemble ce qui nous a été imposé.

La CGT revendique l'extension du régime spécial à tous les cheminots et la couverture intégrale de leurs besoins de santé.

L'argent pour satisfaire ces revendications existe ! À commencer par un meilleur partage des richesses avec des augmentations salariales et l'égalité entre les femmes et les hommes.

**PARCE QUE NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CHEMINOTS
AVEC LA CGT, GAGNONS UN NOUVEAU STATUT POUR TOUTES ET TOUS**

